



# Le FLASH des CPE de l'UNSA De l'Académie de Montpellier

## FLASH n°7 : Protocole d'inspection version 2010

- **Protocole d'inspection version 2010 : les CPE du SE-UNSA ne s'y retrouvent pas.**

L'IGEN prépare un nouveau « protocole d'inspection » pour les CPE afin, annonce-elle, d'apporter « plus de reconnaissance à ces personnels indispensables, accentuer leur identité professionnelle ».

L'inspection s'appuierait sur quatre compétences jugées prépondérantes :

- *assumer le pilotage du service de la vie scolaire ;*
- *conseiller dans le domaine de la politique éducative le chef d'établissement et l'ensemble de la communauté éducative y compris les parents ;*
- *assurer avec les autres personnels le respect des règles de vie et du droit dans l'établissement ;*
- *contribuer à la continuité, la cohérence et la pertinence éducatives au sein de l'établissement. »*

**Le SE-UNSA et les nombreux collègues qui l'interpellent sur le sujet** ne se retrouvent pas dans ce descriptif. Les collègues, comme le syndicat, y voient plutôt un retour aux compétences d'un surveillant général, mixées avec celle d'un censeur. Il s'agit ici de mettre l'accent sur des compétences managériales, d'autorité, rigidifiées dans un cadrage technique omniprésent. Ces compétences ont une place effective dans nos fonctions mais n'en composent pas l'essentiel.

Nous nous inquiétons de ne pas y voir clairement affichées les missions éducatives et pédagogiques du CPE auprès de l'élève, le grand absent du texte.

Les champs d'actions définis par la circulaire de 1982 et confirmées par la Loi d'Orientation de 1989 (voir son article 14) nous placent pourtant distinctement dans le champ pédagogique et dans les équipes pédagogiques avec un centrage sur le suivi et l'aide aux élèves : « L'ensemble des responsabilités exercées par les conseillers principaux d'éducation se situe dans le cadre général de la « vie scolaire » qui peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel ».

**Nous pensons au SE-UNSA que le positionnement du CPE** vis-à-vis de l'équipe de direction n'est pas « un débat éculé qui n'a plus lieu d'être » mais reste au cœur des enjeux pour notre profession. Pour nous, le basculement dans l'équipe de direction signerait la fin des CPE et des quarante années qui ont contribué à asseoir leur place dans le système éducatif français. C'est l'affirmation de leur position médiane et non hiérarchique dans les équipes éducatives qui en fait aujourd'hui des acteurs au regard particulier, apprécié par les élèves, leur famille et les enseignants.

**Le SE-UNSA a demandé un rendez vous auprès de l'inspection générale** afin de lui transmettre les inquiétudes et les interrogations des CPE. Il réaffirmera alors ses convictions fortes sur le métier et le statut des CPE ainsi que sur les conditions nécessaires à son bon exercice.

- **Bourse aux postes CPE**

Vous allez peut-être participer au mouvement intra académique de l'académie de Montpellier.

La plus grande vigilance sera donc nécessaire pour formuler vos vœux.

La section académique de Montpellier vous offre ses services, afin de vous aider dans votre démarche et pour cela elle met en place une **bourse aux postes CPE**. [CLIQUEZ ICI](#)

Cette bourse a pour objectif d'aider les collègues qui participent au mouvement, afin de leur éviter les nombreux coups de téléphone fastidieux aux établissements.

Cette bourse a pour but de permettre aux participants au mouvement d'avoir un maximum d'informations pour affiner leurs choix (poste logé, type de logement etc.)

**Ce flash a été réalisé par vos commissaires paritaires :**

**Bruno LE PROVOST : 06.28.84.65.82** **Christophe Portal : 04.67.64.51.38**

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.*

*Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre*

*Si tu ne souhaites plus recevoir ce mail, merci de nous le signaler nous supprimerons ton adresse de notre liste de diffusion*

**SE-UNSA académie de Montpellier – 474 allée Henri de Montmorency**

**34000 Montpellier. Tél : 04 67 64 51 38 / Fax : 04 67 64 32 02**

e-mail : [ac-montpellier@se-unsa.org](mailto:ac-montpellier@se-unsa.org) / site internet : <http://sections.se-unsa.org/montpellier/>